

LA LETTRE DU GROUPE CGT

AU CESER NOUVELLE-AQUITAINE

#02
JUIN 2026



PLÉNIÈRE

des 9 et 10 juin 2026

Des personnes aux intérêts contradictoires parviennent à débattre, confronter leurs points de vue et à proposer ensemble des solutions aux grandes problématiques de la Région Nouvelle-Aquitaine

06.

Energies
renouvelables

09.

Création d'une
foncière viticole

10.

Eco-socio-conditionnalités
dans le domaine de la culture
et du patrimoine



PROPOSITIONS • RECOMMANDATIONS • INTERVENTIONS

L'expression de la société civile organisée



Sommaire

DANS CE NUMÉRO

- 03 | Édito
- 04 | Déclaration sur le budget supplémentaire
- 05 | Déclaration sur le compte administratif du budget 2025
- 06 | Déclaration sur les énergies renouvelables
- 07 | Financer l'action régionale
- 08 | Le protocole en vue de la création d'une foncière viticole
- 09 | Motion de soutien à Sophie Binet
- 10 | Partenariat régional pour les compétences de la filière Textile, Habillement, Cuir et Chaussures
- 11 | Eco-socio-conditionnalités dans le domaine de la Culture et du Patrimoine

Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand
CS 61653
33075 Bordeaux cedex

Réalisé par le Service communication
communication@cgt-na.fr



Projet financé
par le Conseil régional Nouvelle Aquitaine

L' AUTEUR



Jérôme
CASSAING

(64)

Commission 4B



[Lire le RI](#)

[Lire le texte](#)
["Que veut la CGT"](#)

Le nouveau RI rentrera en vigueur au renouvellement de mi-mandat de janvier 2027.

Lors de la plénière de juin 2026, le CESER Nouvelle-Aquitaine a adopté un Nouveau Règlement Intérieur, l'examen et l'adoption du projet de règlement intérieur s'est effectué en plusieurs séquences successives et non pas de façon globale pour plus de cohérence dans l'avancée des travaux.

32 amendements étaient soumis au vote (sur les 38 enregistrés initialement). Au terme de la séance du jeudi 10 juin 2026, 12 amendements ont été adoptés et intégrés dans la version finale du règlement intérieur. Ce règlement est appelé à entrer en vigueur pour la prochaine mi-mandature débutant au 1er janvier 2027. Notre organisation syndicale devra, dans les prochains mois, travailler cette échéance notamment dans le cadre du séminaire qui est organisé par le CESER le 5 novembre 2026. Ce renouvellement de mi-mandat est, au-delà des souhaits de certain·es camarades de stopper leur responsabilité dans cette assemblée, politique. La CGT doit appréhender les nouveaux périmètres de certaines commissions et groupes de travail ainsi que le souhait de faire beaucoup plus de transversalité.

Il sera donc de la responsabilité de toute la CGT Nouvelle-Aquitaine de par les collectifs de directions des Uds de continuer à rechercher des camarades pour répondre à ce besoin de renouvellement et de renforcement.

La CGT a produit un document « Ce que veut la CGT pour les CESER » pour répondre aux attaques successives des CESER. Il sera primordial de le faire connaître et de s'appuyer dessus pour que les enjeux de démocratie sociale soient réhabilités. A l'heure où certaines forces obscures accompagnées par les pléonexes s'acharnent à vouloir casser ce socle de notre république, la CGT doit porter son ambition de changement de société dans les CESER comme ailleurs.

Les épisodes climatiques de ces derniers jours nous obligent toutes et tous à pointer les responsabilités collectives et non pas individuelles.

VIE DU GROUPE

ÇA BOUGE à l'intérieur du groupe CGT au CESER

● Valérie Frémont

Je souhaite profiter de cette expression pour remercier Valérie Frémont pour son engagement au sein du groupe CGT au CESER NA. Valérie a fait le choix d'arrêter son mandat au CESER lors de la plénière de juin. Le président en a profité pour la remercier de son investissement et cela depuis 2007. Bonne retraite Camarade Valérie, Camarade c'est un joli nom.

● Sandrine Bordes-Duclos

C'est Sandrine Bordes-Duclos qui la remplacera dès la rentrée de septembre, bienvenue à toi Sandrine.

● Gisèle Bourcier

Gisèle Bourcier, elle a pu faire son retour au sein de l'assemblée et du Bureau du CESER lors de cette même plénière grâce à la ténacité du comité régional Nouvelle-Aquitaine. En effet, depuis mai 2025, Gisèle a subi une injustice, sa direction avait décidé de ne plus lui permettre de siéger au CESER NA sans perte de salaire et en occultant le droit syndical. Les camarades CGT au CESER, aidés par quelques membres de la confédération et du CESER, notamment le président, ont œuvrés pour que Gisèle soit rétablie dans ses droits, c'est chose faite ! Gisèle peut enfin exercer son mandat et ses responsabilités dans des conditions normales.

DÉCLARATION CGT SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

A l'occasion de l'examen de l'avis sur le Budget Supplémentaire 2026, la CGT dénonce encore une fois la suppression de 8000 places de formation professionnelle soit un quart de la capacité totale d'accueil.

Cette décision est incompréhensible, inacceptable et irresponsable.

Non seulement ce sont encore les plus précaires et les plus fragiles qui seront concernés, mais cela compromet à la fois la capacité du monde du travail à se projeter, tant du côté des demandeurs d'emploi, voire des salarié·e·s et même des employeurs. Cette décision intervient par ailleurs dans un contexte de hausse du chômage.

En outre, la CGT profite de l'examen du Budget Supplémentaire 2026 pour rappeler que chaque année la détaxe sur la TVA coûte 2 milliards par an à l'État. Or, la TVA est une des principales ressources de la Région.

Cette détaxe permet en fait aux touristes ressortissants des pays tiers de se faire rembourser la TVA sur les achats qu'ils ont effectués en France (bijoux, vêtements, cosmétiques etc...).

Niches, détaxes, aides... nous touchons du doigt, en Nouvelle-Aquitaine comme dans le reste de la France, les conséquences des politiques d'austérité menées depuis bien trop longtemps.

La CGT revendique une réforme fiscale globale conduisant à un système fiscal solidaire juste et efficace ; réformer la fiscalité locale conduirait

à diminuer les charges des ménages à faibles revenus, réduire les inégalités territoriales, rendre les entreprises plus responsables vis-à-vis de leurs lieux d'implantation, assurer l'autonomie financière des collectivités en leur donnant notamment les moyens financiers pérennes... Il est plus que temps !

La CGT partage les conclusions et principalement les inquiétudes contenues dans l'avis, elle le votera.

“

Niches, détaxes, aides ... nous touchons du doigt, en Nouvelle-Aquitaine comme dans le reste de la France, les conséquences des politiques d'austérité menées depuis bien trop longtemps.



L'AUTEUR

Philippe
GORY
(23)

Commissions 4 A



[Lire l'avis](#)

DÉCLARATION CGT

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET 2025

La présentation par la Région du Compte Administratif de l'année clôturée est toujours un moment privilégié pour mesurer l'action régionale, son dynamisme et ses marges de progression.

C'est donc une des étapes d'évaluation des politiques publiques menées par le Conseil Régional.

C'est à cette l'aune de cet exercice, que la CGT souhaiterait manifester sa préoccupation autour de trois sujets :



Tout d'abord, s'agissant de la question du désendettement : si l'on peut comprendre le souci de maîtriser les équilibres budgétaires dans un contexte d'incertitude et de dépendance compte tenu des politiques d'austérité et de désengagement menées au niveau national, nous ne partageons pas le choix d'accélérer systématiquement la capacité de désendettement. D'abord, parce qu'il s'opère, de fait, au détriment de certaines politiques ; ensuite parce qu'il va au-delà des recommandations formulées par la commission européenne dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance.



Concernant la jeunesse, la CGT partage l'inquiétude et l'analyse de l'avis sur l'insuffisante consommation des crédits. Les enjeux liés à la jeunesse, a fortiori dans un contexte très anxiogène, nécessitent au contraire un suivi renforcé de l'exécution des crédits et dans un premier temps une évaluation de la mise en œuvre des politiques de ce secteur.



Enfin, **la CGT partage la crainte exprimée** par l'avis : si les besoins de nombreux secteurs et en premier lieu la Culture, le Sport et la Vie associative ne sont pas satisfaits faute de moyens ; ce sont pourtant des marqueurs de la santé démocratique de la Région !

La CGT partage globalement les conclusions de l'avis sur le Compte Administratif et votera l'avis.



L'AUTEURE

Marie-Laurence
BERTRAND
(64)

Commission 2A



[Lire l'avis](#)

DÉCLARATION CGT SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU SERVICE DU POUVOIR D'ACHAT ET PARTENARIAT EDF

“

Produire intelligemment et solidairement, voilà le véritable défi de notre région.

LES AUTEURS



Philippe
GORY
(23)

Commissions 4 A



Paul Hervé
ROUSSEAU
(16)

Commissions 3 A



[Lire l'avis](#)

Imaginez un instant un marché où le producteur vous paie pour que vous acceptiez de consommer son produit. Cela semble absurde, n'est-ce pas ? C'est pourtant ce qui se passe de plus en plus souvent sur notre réseau électrique avec ce que l'on appelle les « prix négatifs ».

Pour comprendre ce paradoxe, examinons l'ambition de notre politique énergétique. Pour sortir de notre ruineuse dépendance aux énergies fossiles, la Nouvelle-Aquitaine doit doubler sa production d'énergies renouvelables d'ici 2035.

Cependant, **cette accélération fulgurante crée un défi majeur : la surproduction.** Le week-end, ou en plein milieu de la journée lorsque le soleil brille, nos panneaux et nos éoliennes tournent à plein régime. Mais à ces heures précises, la consommation est faible. **L'offre écrase la demande et les prix s'effondrent sous zéro.** Ce phénomène est malheureusement amplifié par les contrats de soutien de l'État qui garantissent un tarif fixe aux producteurs ; ces derniers n'ont aucune incitation à s'arrêter et continuent de produire « à tout prix », obligeant l'État à compenser les pertes avec l'argent public.

Mais au-delà de cette aberration financière, ce doublement de la production pose un défi physique et territorial considérable. Que signifie-t-il sur le terrain ? Pour le solaire, il nous faut trouver environ 13 000 hectares de foncier supplémentaire, soit environ 130 kilomètres carrés. Pour l'éolien terrestre, il va falloir implanter près de 1 200 mâts supplémentaires.

Et c'est ici que le bât blesse : en effet, l'acceptation sociétale des riverains n'est pas au rendez-vous. Planter un millier d'éoliennes inquiète légitimement pour nos paysages, et le fait de devoir mobiliser 13 000 hectares cristallise les

tensions autour de l'artificialisation de nos terres agricoles.

Alors, comment sortir de cette impasse ?

La première véritable clé de voûte se résume en un mot : le stockage. Nous devons impérativement stocker cette énergie lorsqu'elle est en surproduction. En déployant massivement des batteries ou en nous appuyant sur nos barrages, nous pouvons lisser les prix et faire du stockage un véritable bouclier pour le pouvoir d'achat de nos concitoyen-ne-s.

Mais cette gestion de l'intermittence ne suffit pas à elle seule ; notre région a besoin d'un socle de production robuste et stable. À cet titre, nous nous réjouissons du renouvellement de notre convention stratégique avec EDF, véritable fleuron de l'industrie française. Cet accord est capital pour notre territoire : il vient conforter l'excellence historique de notre patrimoine hydroélectrique et acte notre plein soutien au projet de construction des futurs réacteurs nucléaires EPR2 au Blayais. Face aux défis qui nous attendent, c'est bien cette complémentarité, entre le développement encadré de nos énergies renouvelables et l'indispensable puissance pilotable de notre industrie nucléaire et hydraulique, qui garantira notre souveraineté énergétique.

En conclusion, construire des milliers d'infrastructures ne servira à rien si l'énergie est vendue à perte, si la population s'y oppose ou si notre réseau est instable. C'est en exigeant l'intégration du stockage dans nos projets territoriaux et en consolidant notre partenariat historique avec EDF que nous réussirons.

Produire aveuglément n'a plus de sens ; produire intelligemment et solidairement, voilà le véritable défi de notre région.

La CGT votera l'avis.

DÉCLARATION CGT

FINANCER L'ACTION RÉGIONALE

Financer l'action régionale... Le titre choisi pour l'avis du CESER NA consacré à l'évolution de la capacité financière de la Région NA au regard de ses compétences, nous semble particulièrement pertinent tant il démontre que les questions budgétaires, hélas trop souvent envisagées exclusivement sous un angle technique, voire technocratique, constituent d'abord un acte politique.

Financer l'action régionale, c'est donc organiser et mettre en œuvre les choix politiques d'une collectivité, quelle qu'elle soit d'ailleurs, européenne, nationale, régionale, départementale ou locale.

L'auto saisine réalisée par le CESER NA intervient dans une séquence de dégradation constante des finances locales depuis maintenant près de deux décennies. Les politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs ont conduit à une fragilisation des collectivités territoriales. L'austérité érigée en dogme alliée à des réformes institutionnelles visant d'abord les collectivités territoriales remettent en cause les principes fondamentaux issus de la décentralisation que sont la proximité de l'action publique, la libre administration des collectivités et l'autonomie financière.

La diminution des ressources fiscales et financières se traduit par une réduction à la baisse des ambitions politiques présentées par les candidat·e·s lors des séquences électorales. Nous arrivons donc à un paradoxe qui risque de ne pas correspondre aux besoins identifiés mais plutôt aux ressources financières disponibles mettant en danger le développement des territoires et de ses habitant·e·s et ne répondant pas aux engagements pris auprès des électeurs·électrices. Par ailleurs, la remise en cause régulière par l'État de ses engagements, y compris contractualisés, induit, pour le Conseil Régional, une construction particulièrement acrobatique de la trajectoire programmatique pluriannuelle... c'est comme si vous vous évertuiez à tracer et baliser un sentier de randonnée, tandis que d'autres provoquent éboulis et avalanches au-dessus de vos têtes !

Pour la CGT, les auditions et le travail d'analyse et de réflexion réalisés par la commission a permis la production d'un avis clair, argumenté et objectif s'agissant des capacités financières de la collectivité. Bien sûr, nous n'en partageons pas



intégralement les constructions ; nous sommes par exemple très réservés, comme dit par ailleurs, sur le zèle déployé concernant la trajectoire de désendettement qui est en Nouvelle-Aquitaine beaucoup plus rapide que les exigences portées par l'Europe.

Nous soutenons par contre intégralement les recommandations visant à renforcer l'expertise et le contrôle s'agissant de la collecte et de l'analyse des données, y compris à partir du réseau Finances publiques et Chambre régionale des comptes. La question des Datas est un sujet majeur ; l'internalisation de son traitement au sein de la collectivité est de nature à sécuriser l'action de la Région et à renforcer son autonomie.

La CGT votera l'avis.

L'AUTEURE



Valérie
FREMONT
(33)

Commissions 5 A



[Lire
la contribution](#)

DÉCLARATION CGT SUR LE PROTOCOLE D'ACCORD EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE FONCIÈRE VITICOLE



La CGT soutient l'initiative notamment de la Confédération Paysanne de répondre à une situation alarmante qui amène des acteurs de la filière viticole dans une impasse économique. Nous déplorons que les réponses aux problématiques du monde agricole ne soient que trop souvent tardives et un pis-aller plutôt qu'une anticipation des mutations du secteur, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales.

La réponse est économique, elle tend à protéger les propriétaires d'exploitations (souvent les plus modestes) de conditions de marché qui sont devenues défavorables, ayant pour conséquence une dévalorisation du foncier.

Si l'approche économique de la foncière est cohérente avec les difficultés des propriétaires, il n'y a pas de volet social dans le projet, notamment sur la question du devenir des salarié-e-s agricoles.

L'approche exclusivement financière risque de montrer ses limites et est symptomatique d'un manque d'anticipation et de mutation, chronique, sur la question du modèle agricole.

Le CESER s'interroge d'ailleurs sur le devenir de ces terres et pour cause : si le dispositif d'aide est clair, le projet de revalorisation de celles-ci manque de clarté et amène la CGT à s'interroger sur de possibles dérives ou effet d'aubaine :



Le besoin de foncier pour les installations photovoltaïques pouvant prendre le pas sur la vocation agricole ;



Des terres sur lesquelles les usages phytosanitaires ont dégradé le sol, et pour lesquelles des changements d'usages vers des pratiques vertueuses sont compromises à court ou moyen terme, sans solutions de dépollution ;



La foncière, par définition, n'est pas à vocation sociale mais financière, et sera contrainte d'y trouver une rentabilité, au risque de perdre de vue ses ambitions premières.

“

Si le dispositif d'aide est clair, le projet de revalorisation de celles-ci manque de clarté et amène la CGT à s'interroger...

Oui, la création d'une foncière viticole répond à une problématique d'urgence sociale et économique mais elle n'est que partielle et les objectifs à plus long terme sont flous.

Le contexte est identique sur d'autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine (Jurançon, Cognac...) et la tentation de reproduire ce modèle sur d'autres contrées peut être séduisante mais appelle aussi à s'interroger sur l'anticipation à avoir sur le devenir du foncier qui sera à disposition. Il y a tout intérêt à ce que ce soit l'occasion de reprendre la main sur la question agricole par une planification et une vision à plus long terme, tant dans le choix de l'activité que du mode de production agricole, répondant aux besoins essentiels humains et adaptée aux modifications climatiques et environnementales.

La CGT votera l'avis.



L'AUTEUR

David
CROCHU
(79)

Commissions 2 C



[Lire l'avis](#)

DÉCLARATION CGT

MOTION DE SOUTIEN À SOPHIE BINET, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CGT ; INTERVENTION POUR LES LIBERTÉS SYNDICALES, POUR LA DÉMOCRATIE SOCIALE

Le groupe CGT au CESER NA apporte son soutien total et sans réserve à notre camarade Sophie BINET, secrétaire générale de la CGT nouvellement réélue, de nouveau visée par une procédure judiciaire à la suite d'une plainte déposée par le groupe SEB et sa société Tefal.

Pour la deuxième fois en quelques mois, Sophie BINET est mise en examen pour avoir dénoncé publiquement la répression patronale exercée contre des militant·e·s CGT de Tefal et du groupe SEB.

Pourtant, les faits qu'elle dénonce sont réels et connus : sanctions disciplinaires, poursuites judiciaires, intimidations et atteintes répétées aux libertés syndicales.

À travers cette plainte, le groupe SEB cherche avant tout à faire taire celles et ceux qui osent défendre les salarié·e·s, dénoncer les choix des directions d'entreprise et alerter sur les conséquences sociales, sanitaires et environnementales de certaines pratiques industrielles.

Nous dénonçons fermement ces procédures bâillons qui visent à criminaliser l'action syndicale et à intimider les militantes et militants CGT. Aujourd'hui, plus de 1000 militant·e·s CGT font l'objet de poursuites judiciaires ou patronales dans le cadre de leur mandat syndical.

Cette situation est inacceptable dans une démocratie. Les libertés syndicales sont fondamentales pour préserver la démocratie et la cohésion sociale.

Attaquer Sophie BINET, c'est attaquer l'ensemble de la CGT et tous les travailleurs et travailleuses qui se battent pour leurs droits, leurs emplois et leur dignité.



Plus près de nous, attaquer Gisèle Bourcier sur ses droits syndicaux est aussi inacceptable, c'est une façon de bâillonner la CGT et la société civile.

S'acharner sur les CESER en ayant comme seule obsession de les voir disparaître, est toujours aussi inacceptable.

Le Groupe CGT au CESER NA exige l'arrêt immédiat de ces pratiques répressives et appelle les pouvoirs publics à agir pour protéger les libertés syndicales et la liberté d'expression de la société civile. Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales !

Nous souhaitons un très bon retour à Gisèle qui pourra enfin s'investir pleinement dans son mandat. Ce qu'elle n'a pu faire depuis un an ! Oui cela va faire un an que la CGT bataille pour que le droit syndical des fonctionnaires soit reconnu à La Poste. C'est chose faite et nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont engagé·e·s de près ou de loin pour soutenir et défendre Gisèle.

Pour la CGT : les combats perdus sont ceux qui ne sont pas menés ! Nous l'avons mené et nous l'avons gagné !

Merci à toutes et tous.

L'AUTEUR



Jérôme
CASSAING
(64)
Commission 4B

“ Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales ! ”

DÉCLARATION CGT SUR LE PARTENARIAT RÉGIONAL POUR LES COMPÉTENCES DE LA FILIÈRE TEXTILE, HABILLEMENT, CUIR ET CHAUSSURES

Entre septembre 2023 et mars 2026, la CGT a recensé 546 plans de suppressions d'emplois (PSE) sur 411 sites à caractère industriel, soit 126 233 emplois directement concernés (hors emplois indirects), dont 55 018 pour la seule industrie.



Les fermetures d'entreprises et les plans de licenciements se multiplient partout dans le pays. Dans ce tourbillon de désindustrialisation et de communication « fumeuse » sur des soi-disant relocalisations, la CGT a organisé le jeudi 26 mars, les Assises CGT du Made in France – Produire local, agir global.

Les faits confirment ce sur quoi la CGT n'a cessé d'alerter. Sans conditionnement des aides publiques et sans véritable planification industrielle de l'État, l'effondrement industriel devient inévitable. Pourtant, le gouvernement poursuit la distribution de dizaines de milliards d'euros aux grands groupes sans aucune contrepartie, finançant avec l'argent public, ceux qui organisent la liquidation de nos outils de production.

La désindustrialisation devient ainsi une réalité incontestable, que l'on mesure de plus en plus nettement. A titre d'illustration :

- ➔ Le cabinet Trendeo souligne dans une étude publiée en février 2026, que le solde net entre créations et fermetures de sites industriels était, fin 2024 de - 15 et plonge à - 63 en 2025.
- ➔ Selon l'INSEE, l'emploi salarié dans l'industrie recule de 16 000 sur un an au dernier trimestre 2025.

Pourtant, si l'on se place du point de vue de la sacro-sainte question de la rentabilité, des

données économiques démontrent qu'il est effectivement rentable de produire en France. Selon l'Union des industries textiles, un produit fabriqué localement réinjecte 84 % de son chiffre d'affaires dans l'économie nationale, contre seulement 35 % pour un produit importé, en tenant compte des retombées économiques et fiscales. Un produit importé revient même 1,8 fois plus cher à la collectivité. Ignorer ces chiffres révèle un non-sens économique et social.

Le partenariat régional pour les compétences de la filière Textile, Habillement, Cuir et Chaussures ne doit pas obérer les conséquences qui risquent d'être dévastatrices sur la formation professionnelle au regard des choix politiques et budgétaires opérés à l'échelon national comme régional.

Après la libéralisation de la formation impulsée par la loi de 2018, nous avons vu le secteur se développer à vitesse grand V sur plus de 400 sites industriels, particulièrement dans le secteur privé avec l'apparition ou la montée en puissance de nombreuses écoles privées lucratives s'engouffrant dans la brèche.

La récente annonce de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui prévoit la suppression de près de 8000 places de formation, a agi comme un révélateur. Derrière cette décision budgétaire, se pose une question plus large : la formation devient-elle la variable d'ajustement pour le budget régional ?

Les travailleurs et travailleuses ne constituent pas un coût pour les entreprises mais sont au contraire des producteurs de richesses, à l'instar de la formation qui ne doit pas être une charge pour la collectivité mais un investissement pour l'avenir.

La CGT votera l'avis.

L'AUTEURE



Béatrice
PORET
(33)
Commissions 1 B



[Lire l'avis](#)

DÉCLARATION CGT

SUR LE CADRE D'APPLICATION DES ÉCO-SOCIO-CONDITIONNALITÉS

DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

La CGT salue le cadre d'application des Éco-socio-conditionnalités dans la politique Culturelle régionale et rejoint l'avis de la commission 5 sur les attentions portées au Conseil Régional.

Toutefois, pour la CGT, il y a une impérieuse nécessité à aller plus loin et plus vite sur les ESC liées aux violences sexuelles et sexistes. Et ce, dans tous les domaines, dans tous les secteurs, qu'ils soient publics ou privés. Chacune, mais surtout chacun des membres de cette assemblée, doit s'emparer de cette problématique et en porter les enjeux et les moyens à mettre en œuvre pour éradiquer ces violences envers les femmes, les enfants et les personnes non genrées.

En effet, comme le rappelait le CESE le 25 novembre 2023 : « Si les dernières décennies ont été accompagnées des progrès indéniables en matière de droits des femmes, pouvant donner l'illusion que l'égalité réelle est atteinte, ces acquis demeurent fragiles, voire réversibles, surtout en période de crise. »

Il rappelle également que depuis quelques années, les droits des femmes en Europe sont menacés et font même l'objet d'un recul massif dans plusieurs pays, sous la pression de partis conservateurs et de lobbies de plus en plus efficaces.

La Hongrie a vécu pendant plus de 16 ans un recul significatif des droits humains sous le gouvernement de Viktor Orban, marqué par des restrictions sur les libertés LGBTI, les droits des femmes, la société civile et les médias indépendants.

Les députés européens RN soient s'abstiennent systématiquement lors de la présentation de textes relatifs aux droits des femmes, soit vont plus loin en votant contre, comme le 13 novembre dernier sur le rapport portant sur la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2025.

Les violences liées au genre doivent réellement être condamnées et les mesures de protection contre celles-ci doivent être renforcées et non pas compromises.

Aucune société ne peut se permettre, ni ne doit jamais tolérer de telles atteintes à la dignité. Rien ne peut excuser le manquement au devoir de gouverner de manière juste et équitable en raison du genre.

La CGT votera l'avis.

L'AUTEURE



Anne
AZOULAY-FRAVEL
(79)

Commissions 5 D



[Lire l'avis](#)





www.cgt-na.fr

Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand - CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex

Réalisé par le Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine - Service communication
communication@cgt-na.fr